

Le guide du tri sélectif



Réduire ses déchets

OMR

EMR

Verre

Biodéchets

Valorisation

Déchèterie

Trions mieux, trions plus !

Faut-il laver les emballages avant de les trier ? Où mettre la vaisselle cassée ? Dans quelle poubelle mettre la brosse à dents usagée ?

Ce **guide du tri** vous aidera à faire les **bons gestes** en répondant à toutes les questions que vous vous posez. Comme vous le verrez, ces réflexes appliqués chaque jour permettent une **meilleure valorisation** et donnent une 2^{ème} vie à nos déchets. Car oui, l'économie circulaire est aussi entre vos mains.

La Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France a la charge de la collecte et du traitement des déchets sur votre commune et elle œuvre, au quotidien, à vos côtés pour **réduire la quantité des déchets** non valorisés et **augmenter la part recyclée**. Plus nous recyclerons, plus les coûts liés aux déchets seront maîtrisés et donc les taxes modérées. Le tri obligatoire des biodéchets renforce les actions concrètes pour envisager un **avenir plus durable**.

Faisons du tri des déchets une démarche collective, ancrée dans nos habitudes et, d'avance, nous vous remercions d'être des **consommateurs responsables** et **engagés pour la planète**.

M. PEZZALI

Maire de la Villeneuve-en-Chevrie
Président de la Communauté
de Communes des Portes
de l'Île-de-France

M. GAGNE

Maire de Boissy-Mauvoisin
Vice-Président de la Commission
Traitement des déchets de la
Communauté de Communes des
Portes de l'Île-de-France

Réduire ses déchets

Les 3 R :

Privilégier les produits réutilisables

Choisir les produits les moins emballés ou acheter en vrac

Louer ou emprunter les objets dont on a rarement besoin



Réparer plutôt que jeter

Donner plutôt que jeter

Donner une seconde vie

Bacs de collecte en magasin :

- piles, ampoules et néons
- textiles et chaussures
- petits équipements électriques et électroniques
- cartouches d'encre



En livraison, 1 acheté, 1 repris :

- ameublement
- équipements électriques et électroniques



En déchèterie :

- gros cartons, jouets, ameublement, outils de jardinage
- appareils électriques et électroniques
- pots de peinture, panneaux photovoltaïques, extincteurs



Médicaments non utilisés ou périmés à rapporter en pharmacie



(listes non exhaustives)

En 2020, **310 millions** de tonnes de déchets produits en France. Adoptons les bons gestes pour les réduire !

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

À déposer dans un sac poubelle

Sacs OMR

Objets en plastique

Assiettes et verres cassés

Couches

Mouchoirs

Os et arêtes



OMR



Ce qui va dans ce bac sera incinéré : pensez à trier ce qui peut l'être pour limiter les coûts !



EMR

Emballages Ménagers Recyclables

À déposer en vrac, non emboîtés, bien vidés et non lavés

Emballages en plastique



Emballages en métal



Emballages en carton



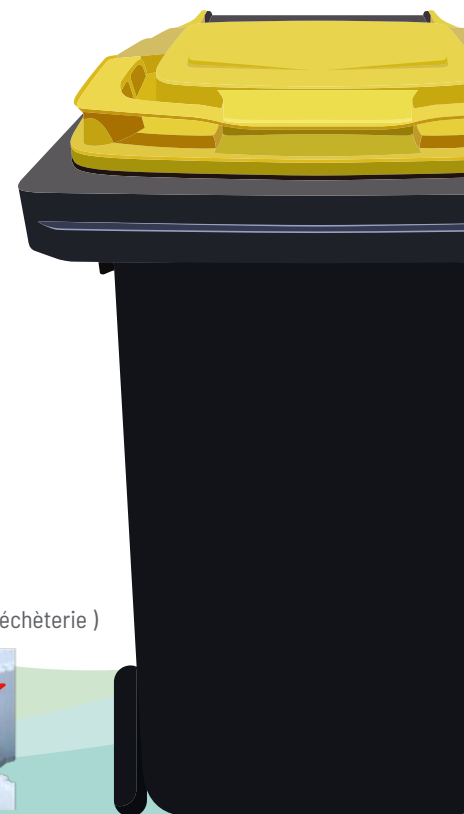
Polystyrène
(à déposer en déchèterie)



Les sacs poubelles noirs, et transparents, même s'ils contiennent des EMR, sont refusés par le centre de tri.



EMR



Verre

À déposer bien vidés et non lavés



Collecte en porte à porte

Pour les communes :

- . Boissy Mauvoisin
- . Bréval
- . Chaufour-lès-Bonnières
- . Cravent
- . La Villeneuve en Chevrie
- . Lommoye
- . Ménerville
- . Neauphlette
- . Saint-Illiers-la-Ville
- . Saint-Illiers-le-Bois



Point d'apport volontaire

Pour les communes :

- . Bennecourt
- . Blaru
- . Bonnières-sur-Seine
- . Freneuse
- . Gommecourt
- . Limetz Villez
- . Moisson
- . Notre Dame de la Mer

Le verre se recycle à l'infini !

Biodéchets

Les 4 règles pour un bon compost :

- 1 Des apports équilibrés
- 2 Un compost bien aéré
- 3 Des déchets fragmentés
- 4 Une humidité contrôlée

50 %
déchets humides

50 %
déchets secs

30 % de nos ordures ménagères sont constituées de biodéchets !
Valorisons les !

SANS HÉSITER

Déchets de cuisine : épluchures et fanes, marc de café, filtres en papier, pain, croûtes de fromage, fruits et légumes abîmés...

Déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haie, branches, paille, écorces, fleurs fanées...

Certains déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, carton brun (boîtes d'œufs, rouleaux de papier toilette...)



AVEC MODÉRATION

Déchets très ligneux ou durs
car ils se dégradent plus difficilement

Mauvaises herbes
car les graines résistent et peuvent germer

Coquillages et coquilles d'œufs
ils facilitent l'aération du compost

Viande
en petits morceaux, à placer au centre du tas

Végétaux malades
pour éviter toute propagation des maladies

SURTOUT PAS

Produits synthétiques non biodégradables (verre, métaux, plastiques, tissus, contenu des sacs d'aspirateur...)

Couches-culottes et sacs plastiques
car ils ne sont pas entièrement biodégradables

Produits chimiques (huile de vidange, bois vernis ou peints...), qui doivent être déposés en déchèterie pour être recyclés

Valorisation

27 bouteilles en plastique



1 pull polaire

6 briques alimentaires



1 rouleau de papier toilette

18 journaux, magazines et revues



1 boîte d'œufs

15 bouteilles de lait



1 arrosoir

4 bouteilles en verre



4 bouteilles en verre

2 kg de biodéchets



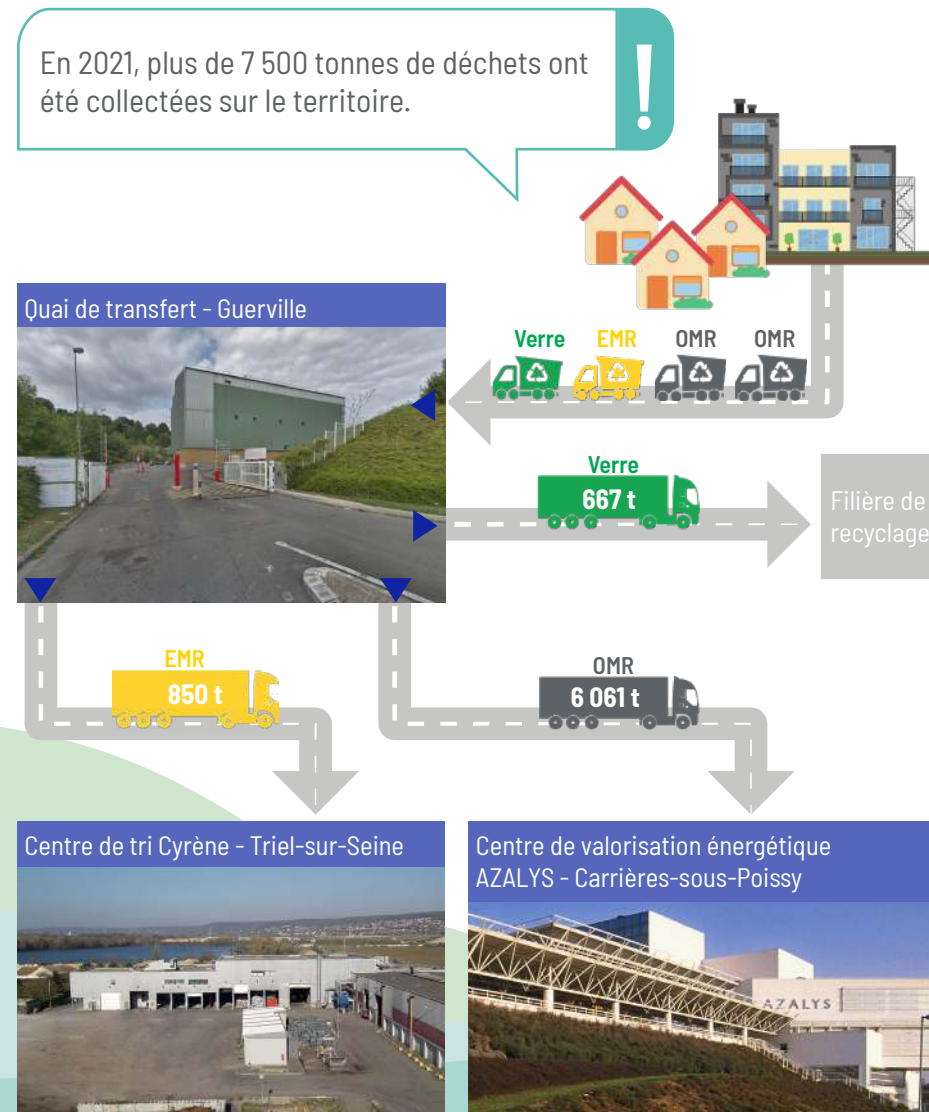
1kg compost

En 2020, 43 % des déchets non minéraux non dangereux (déchets de verre, de plastique, de bois, etc.) ont été recyclés.

Le parcours de nos déchets

Tous les jours, 4 camions circulent sur le territoire pour collecter vos déchets

En 2021, plus de 7 500 tonnes de déchets ont été collectées sur le territoire.



Quai de transfert - Guerville



Centre de tri Cyrène - Triel-sur-Seine



Centre de valorisation énergétique AZALYS - Carrières-sous-Poissy



Déchèterie



Conditions d'accès pour les particuliers

- Habiter sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France
- Être porteur d'une carte d'accès à lecture magnétique.

Carte gratuite

La carte est délivrée au siège de la Communauté de Communes, sur présentation :

- d'un justificatif de domicile (taxe foncière ou d'habitation ou facture de moins de 3 mois)
- des certificats d'immatriculation des véhicules légers concernés

Vous pouvez les présenter à l'accueil de la CCPIF ou les envoyer par mail à

dechetterie@ccpif.fr

Tout dossier incomplet ne pourra pas être validé.

La déchèterie est gratuite pour les particuliers et interdite aux professionnels.

Les éco-organismes nous accompagnent dans la valorisation de nos déchets.

Les déchets que vous apportez, seront valorisés !



2,99 tonnes collectés en 2021



Vos vêtements sont transformés en isolant



82,8% de recyclage en 2022



10,8 t de déchets chimiques collectés en 2021.



Résidus des incinérations réintégrés en BTP



94% de valorisation en 2022



75,3% de recyclage en 2022



En 2023, la CCPIF a ouvert sa nouvelle déchèterie modernisée, avec une ressourcerie.

Pensez à trier vos déchets avant d'aller en déchèterie

Déchets courants des ménages



Déchets de véhicule léger



Déchets de travaux



Les collectes sélectives et en déchèterie représentent

60 %

du total des déchets collectés en 2021 en France.



Communauté de Communes Les Portes de l'Île-de-France



☹ Du **lundi au vendredi**
08h30-12h / 13h30-17h
01 30 93 16 72

📍 Zone artisanale Le Clos Prieur
78840 Freneuse

La déchèterie

☹ **Lundi** : 8h45-12h et 13h45-17h
Mardi : 8h45-12h et 13h45-17h
Mercredi : 13h45-17h
Jeudi : 8h45-12h et 13h45-17h
Vendredi : 8h45-12h et 13h45-17h
Samedi : 8h45-12h et 13h45-17h

Fermeture le mercredi matin, le dimanche et les jours fériés

📍 Z. A. C. Les Portes de l'Île-de-France
7 rue de la république
78840 Freneuse

Restez informé, prévenu, alerté ! Téléchargez Panneau Pocket
app.panneaupocket.com

Pour connaître les dates de collectes des déchets
sur votre commune : www.ccpif.fr

Pour réserver un composteur : composteur@ccpif.fr

www.ccpif.fr

accueil@ccpif.fr